



Chambre des communes  
CANADA

**Sous-comité des droits internationaux de la  
personne du Comité permanent des affaires  
étrangères et du développement international**

---

SDIR • NUMÉRO 012 • 2<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 21 avril 2009**

—  
**Président**

**M. Scott Reid**

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 21 avril 2009

•(1235)

[Français]

**Le président (M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC)):** Je déclare ouverte cette réunion du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

[Traduction]

C'est notre 12<sup>e</sup> réunion, et nous sommes aujourd'hui le 21 avril 2009.

Nous accueillons aujourd'hui un invité distingué. Mais avant de lui donner la parole et de l'inviter à livrer son témoignage, je tiens à rappeler aux membres du comité qu'une réunion spéciale au sujet du calendrier est prévue demain à 13 heures. Cela nous permettra, je l'espère, de nous occuper des questions qui n'ont pas été conclues lors de notre dernière réunion. Cela vise à éviter une situation malheureuse où nous serions obligés de renvoyer des témoins si nous tentions de réserver, dans notre calendrier normal, une plage horaire pour discuter du calendrier.

Loin de moi l'idée de prévoir ce qui se produira durant cette réunion, mais je veux attirer votre attention sur la manière dont je vais me comporter à cette occasion. J'aimerais que l'on commence par traiter de la question de procédure, dans le cadre d'une séance ouverte, après quoi nous tiendrons notre séance à huis clos pour nous occuper des travaux dont nous sommes saisis. La question de procédure que je vais aborder, simplement pour que vous le sachiez, consiste à expliquer la façon dont j'ai l'intention de me conduire dans toutes les réunions de ce type, pour que tout le monde comprenne clairement les règles auxquelles je m'assujettis. Je ne parle pas nécessairement de l'interprétation du règlement parlementaire. En fait, ce sont des règles qui régiront mon propre comportement, et je crois qu'elles amèneront tous les députés à comprendre que je tente d'être impartial dans le cadre des travaux du comité.

Cela étant dit, j'attire maintenant l'attention de tout le monde sur notre témoin. Sharif Behruz est parmi nous à titre de représentant du Parti démocratique du Kurdistan de l'Iran. Il a un exposé à nous présenter.

Monsieur Behruz, nous vous invitons à livrer votre témoignage. À la fin, les membres du sous-comité auront une série de questions à vous poser. Le comité est heureux de vous accueillir pour discuter de ce sujet important.

Merci.

**M. Sharif Behruz (membre, Democratic Party of Iranian Kurdistan):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, mesdames et messieurs, d'être venus écouter mon témoignage. C'est pour moi un honneur que vous soyez tous ici. Merci beaucoup de me donner l'occasion de vous parler de la

situation au chapitre des droits de la personne en Iran, en particulier celle des minorités nationales, qu'on appelle « minorités ethniques » en Iran, et qui composent plus de la moitié de la population.

Vous avez peut-être mon mémoire sous les yeux. Il est peut-être un peu volumineux, mais je vais tenter de ne pas entrer dans les détails et je vais résumer mon propos le plus possible afin que nous ayons plus de temps pour répondre aux questions et entreprendre une conversation au sujet des droits de la personne en Iran.

Distingués membres de la Chambre des communes, mesdames et messieurs, permettez-moi d'abord de remercier, au nom du peuple iranien et plus particulièrement de la population du Kurdistan iranien, tous les députés siégeant au sous-comité des droits de la personne pour avoir organisé cette série d'audiences parlementaires sur la situation des droits de la personne en Iran sous le régime de la République islamique d'Iran.

La violation des droits de la personne en Iran est orchestrée de façon systématique au sein d'institutions dans lesquelles les militants politiques et civils ont été opprimés de manière générale et systématique et où les libertés et les droits fondamentaux ont été transgressés. L'Iran, sous le régime de la République islamique d'Iran, est devenu une vaste prison pour l'ensemble de sa population, et toute dissidence, toute forme d'expression et de militantisme, y sont considérées comme une menace à la sécurité nationale de la classe dirigeante islamique.

Le peuple iranien, au cours des trois dernières décennies, a été le témoin des pires actes de barbarisme infligés à ses membres par le régime islamique. La communauté internationale, particulièrement le mécanisme de protection des droits de l'homme des Nations Unies, a condamné le traitement que l'Iran inflige à son peuple plus de 22 fois au cours des 30 dernières années; toutefois, l'isolement de l'Iran par rapport à la communauté internationale et le sceau apposé par le régime à la société, spécialement dans les territoires habités par les populations indigènes ethniques, dissimulent l'ampleur réelle de la violation des droits de la personne en Iran sous le régime islamique.

Vous n'êtes pas sans savoir que plus de la moitié de la population iranienne est composée de membres de minorités nationales ou religieuses pour qui l'Iran symbolise une double prison: celle de la population en général, victime de despotisme et de tyrannie, et celle des gens qui font partie de certains groupes nationaux dépossédés de leurs droits économiques, politiques et culturels. En dépit des garanties constitutionnelles de façade du droit à l'égalité et des promesses juridiques internationales trompeuses de l'Iran, la discrimination persiste et les communautés minoritaires qui revendiquent le respect de leurs droits culturels et politiques continuent à être victimes d'actes de répression.

Les Kurdes, qui, avec les Turcs azéris, les Turkmènes, les Baloutches et les Arabes, font partie des minorités nationales de l'Iran, sont depuis longtemps la cible d'une discrimination solidement enracinée. Leurs droits sociaux, politiques et culturels ont été réprimés, tout comme leurs aspirations économiques. Les régions kurdes ont été négligées sur le plan économique, ce qui a favorisé l'enracinement de la pauvreté et du désespoir, lesquels ont à leur tour donné naissance à un certain nombre de perturbations psychologiques.

La guerre de huit ans avec l'Irak, dans les années 1980, et l'état d'urgence proclamé dans les régions kurdes au cours des trois dernières décennies ont entraîné des exécutions extrajudiciaires, des expulsions et des réinstallations forcées ainsi que la destruction d'édifices et de villes. Les parents ne peuvent donner à leurs enfants certains noms kurdes et se voient dans l'obligation de choisir des noms persans ou islamiques. L'usage de la langue kurde et d'autres langues nationales est interdit dans le système d'éducation. Les minorités religieuses, principalement ou partiellement kurdes, sont la cible de mesures qui visent à les stigmatiser et à les isoler.

Le système discriminatoire du tri, ou *gozinesh* — une procédure de sélection qui exige des futurs fonctionnaires, employés ou étudiants qu'ils démontrent leur allégeance à l'Islam et à la République islamique d'Iran — dénie aux Kurdes un accès équitable à l'emploi, à l'éducation et à la vie politique.

La Constitution de la République islamique d'Iran garantit l'égalité de tous les Iraniens devant la loi; toutefois, si c'est vrai en théorie, la réalité est tout autre. L'Iran est membre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Convention relative aux droits de l'enfant; toutefois, toutes les conventions internationales régissant les droits de la personne sont systématiquement violées en Iran, et une telle violation est à son paroxysme dans les régions kurdes et les secteurs peuplés par d'autres minorités nationales et religieuses.

On estime à 12 millions le nombre de Kurdes vivant en Iran, et ceux-ci représentent 17 p. 100 de la population. Ils vivent principalement dans les provinces de l'Azerbaïdjan de l'Ouest, du Kordestan, du Kermanshah et de l'Illam, dans l'ouest et le nord-ouest du pays, bien qu'un grand nombre d'entre eux aient migré vers les grandes villes comme Téhéran au cours des trois dernières décennies pour chercher de meilleurs emplois et de meilleures conditions de vie.

● (1240)

Il existe également, dans le nord de la province du Khorassan, située au nord-est de l'Iran, une communauté kurde déplacée de force au XVIII<sup>e</sup> siècle pour favoriser la dispersion des groupes ethniques et religieux de l'empire persan.

Distingués membres de la Chambre des communes, il est inutile, je crois, de rappeler aux Canadiens les difficultés auxquelles font face les défenseurs des droits et libertés en Iran. La mort de Zahra Kazemi, photjournaliste canado-iranienne, a ouvert les yeux du Canada sur les atrocités dont les Iraniens sont victimes, aujourd'hui encore. Dans le cadre de mon témoignage, je voudrais toutefois attirer votre attention sur le caractère plus systématique et plus chauvin de la violation des droits de la personne qui s'exerce dans le Kurdistan iranien et dans d'autres régions peuplées par des personnes qui ne sont pas d'origine persane, situation qui exige l'intervention et la médiation immédiates de la communauté internationale.

Je voudrais tout d'abord me pencher sur la discrimination et l'apartheid qui règnent dans la partie kurde de l'Iran. La Constitution de la République islamique d'Iran garantit à chaque minorité ethnique et nationale le droit d'être instruite dans sa propre langue. Cette disposition a été inscrite dans la Constitution de la République islamique d'Iran, mais, 30 ans plus tard, elle n'a toujours pas été édictée et n'est pas entrée en vigueur. Chaque enfant qui fréquente l'école est obligé d'être instruit en persan. Il s'agit d'une discrimination énorme, et cela va à l'encontre de la déclaration internationale des droits de l'homme et d'autres conventions internationales.

En plus du fait, pénible en soi, que les Kurdes iraniens se voient privés du droit fondamental d'être instruits dans leur propre langue, ils sont également privés de nombre de ressources qu'ils pourraient avoir à leur disposition. Même en langues persanes, ils n'ont pas accès à une grande quantité de ressources. Par exemple, ils disposent rarement d'une bibliothèque ou de matériel didactique. La plupart du temps, les enfants doivent payer leur matériel didactique, surtout dans les régions rurales, et les Kurdes ont rarement accès à une instruction secondaire ou postsecondaire dans les régions rurales. Parfois, les enfants qui peuvent être âgés de seulement six ans sont non seulement forcés à être instruits en persan, mais ils doivent aussi déménager dans différentes villes, des villages plus grands et des cantons qui sont dotés d'écoles primaires. Il s'agit d'une énorme discrimination contre la population de toutes les régions ethniques, surtout des régions kurdes.

Pour mettre en oeuvre le régime des langues officielles, le gouvernement exige habituellement que tous les enseignants exercent leur profession en persan. C'est ainsi que, habituellement, on ne permet pas aux enseignants kurdes, par exemple, de fréquenter une certaine école afin d'appliquer la politique des langues officielles. Les Kurdes qui obtiennent leur diplôme et deviennent des enseignants doivent habituellement déménager dans une autre région de l'Iran et doivent parler une langue autre que leur propre langue kurde.

Les modalités d'inscription à l'enseignement supérieur sont aussi très discriminatoires. Comme je l'ai mentionné plus tôt, on a mis en place en Iran de nombreux critères de sélection pour s'assurer que chaque candidat qui souhaite poursuivre des études supérieures a passé par le processus de sélection iranien, qui tient compte du fait que la personne ait des liens avec le gouvernement ou avec des représentants du gouvernement ou qu'elle soit membre de la milice. Une grande partie des critères établis en Iran sont conçus pour veiller à ce que les Kurdes et les membres d'autres nationalités soient scolarisés en persan.

Pour ce qui est des droits culturels et religieux, les Kurdes iraniens, dont la plupart sont des musulmans sunnites, sont traités comme des minorités, alors les Kurdes sont une minorité non seulement ethnique, mais aussi religieuse. Les sunnites, comme les baha'is et d'autres minorités religieuses, attirent soupçons et mépris. Par exemple, on promeut et on encourage vivement l'établissement et la création de mosquées chiites dans des régions non chiites, comme les régions kurdes. Toutefois, la création et la construction de mosquées sunnites, particulièrement dans une ville comme Téhéran, qui compte un million de sunnites, est interdite en Iran.

On a produit beaucoup de rapports spéciaux à ce sujet, dont le plus récent, produit par Amnistie Internationale, dénonce le fait que les ecclésiastiques kurdes sunnites se sont vus non seulement dépossédés de leur droit de pratiquer leur religion dans bon nombre de sphères, mais ont parfois été poursuivis par les forces de sûreté pour avoir dénoncé les atrocités perpétrées contre ces populations.

•(1245)

À de nombreuses occasions, ces personnalités religieuses ont disparu ou ont été torturées, puis renvoyées à leur centre. Alors les personnalités religieuses ont la vie très dure en Iran.

Certains groupes religieux autres que les sunnites jouissent, dans une certaine mesure, d'une reconnaissance officielle du statut de sunnite, mais d'autres groupes religieux, comme les baha'is et les yarsans, ne sont pas reconnus et sont très mal traités. Parfois, toute activité militante de leur part visant à promouvoir leur religion attire les soupçons et le mépris. De plus, un grand nombre d'entre eux sont exposés à des préjudices. Habituellement, ils sont emprisonnés à long terme et, dernièrement, une personnalité d'une minorité religieuse du Ahl-e Haqq a été condamnée à mort et exécutée.

Par ailleurs, toujours au chapitre de la religion, les Kurdes ne sont pas autorisés à donner des noms kurdes à leurs enfants, alors ils n'ont d'autre choix que d'utiliser des noms islamiques et persans. Par exemple, Babak est un nom persan. Puisqu'il s'agit d'un nom traditionnel persan, il est fortement suggéré dans les centres d'enregistrement, tandis qu'un nom kurde, comme Flag, qui signifie Allah, et d'autres noms kurdes sont interdits. Tous les centres disposent d'une liste de noms que les parents peuvent donner à leurs enfants. Cette pratique est aussi appliquée dans les ambassades. Si un ressortissant iranien se rend à l'ambassade iranienne au Canada pour donner un nom à son enfant, afin d'obtenir le certificat de naissance, il doit choisir parmi des noms présélectionnés.

Cette pratique est extrêmement discriminatoire et a été condamnée par un bon nombre d'organismes de protection des droits de la personne, surtout dans le dernier rapport d'Amnistie Internationale.

Les régions kurdes ont été extrêmement négligées sur le plan de l'investissement et des débouchés en emploi. La guerre Iran-Irak de huit ans a détruit l'économie, l'infrastructure et, finalement, l'environnement de cette région, car ce sont les régions kurdes, en grande partie, qui ont été le théâtre de cette guerre — je dirais environ 80 p. 100. Alors il reste encore beaucoup de ravages causés par cette guerre de huit ans, et il reste encore beaucoup de travail de reconstruction que le gouvernement n'a toujours pas amorcé.

Le gouvernement de l'Iran fait étalage de sa générosité à l'échelle internationale en entreprenant des projets de construction et d'investissement dans d'autres pays pauvres, mais, pour ce qui est d'investir dans son propre pays et sa propre population, peu de choses ont été faites au cours des 30 dernières années. Les mines que le gouvernement iranien a plantées dans le cadre de la guerre Iran-Irak et durant l'insurrection et le conflit qui ont marqué la révolution iranienne, font toujours des victimes. La répression de l'opposition kurde a, jusqu'à maintenant, provoqué la mort de 50 000 civils innocents, et bien des gens ont été mutilés et tués par l'explosion de mines. Des gens sont toujours persécutés.

Les kurdes iraniens composent environ 17 p. 100 de la population iranienne, mais il est déplorable de constater que seulement environ 1 p. 100 du PIB iranien est dépensé dans les régions kurdes.

Le secteur agricole est le principal domaine d'activités des Kurdes iraniens. Malheureusement, le gouvernement ne fait aucune planification et n'entreprend pas de programmes à l'intention de la vaste population — 12 millions — de Kurdes iraniens. Il n'y a, en réalité, aucun marché pour leurs produits. Parfois, leurs produits sont gaspillés, et le gouvernement n'effectue vraiment aucune planification.

Une grande partie des usines, surtout les usines de betteraves à sucre, ont fait faillite à cause de l'absence d'investissements par le gouvernement, et les agriculteurs kurdes, qui comptent pour une

large part de l'économie kurde de la région, sont gravement affligés. C'est à cause de la discrimination du gouvernement, et malgré le fait que, dans d'autres parties de l'Iran, surtout dans les régions centrales, on consent d'énormes investissements à l'agriculture et à l'industrie.

•(1250)

Au chapitre de la sûreté et de la sécurité, les Kurdes font face à d'énormes difficultés, encore une fois. Comme je l'ai mentionné, la guerre Iran-Irak a eu d'importantes retombées. Selon le rapport de 2005 du rapporteur spécial des Nations Unies sur le logement convenable, en raison de la guerre Iran-Irak: « Les témoignages reçus sur la situation du logement dans la province d'Illam » — dans le sud du Kurdistan iranien, c'est l'une des provinces du Kurdistan iranien — « qui compte un grand nombre de Kurdes, étaient également gênants et indiquaient que les efforts de reconstruction postconflit avaient été, toutes proportions gardées, beaucoup plus lents et insuffisants dans ce secteur. »

Comme vous le savez, la Mésopotamie et les régions où vivent les Kurdes à l'heure actuelle sont le berceau de la civilisation et elles contiennent de nombreux sites culturels qui ont été négligés. Le gouvernement iranien a non seulement rien fait pour protéger ces sites historiques de grande valeur, mais il a de plus, par l'intermédiaire de ses agents et de ses mercenaires, pillé des centaines de sites archéologiques et d'artéfacts précieux. Malheureusement, l'organisme des Nations Unies chargé du patrimoine a exercé peu de pressions pour inciter le gouvernement iranien à prendre des mesures de protection dans ces domaines cruciaux.

Le gouvernement iranien, ses politiques chauvines à l'appui, met l'accent sur les sites archéologiques et les sites historiques, principalement d'origine persane, qui sont situés dans le centre du pays. Toutefois, il accorde peu d'importance aux sites archéologiques situés dans les régions kurdes, dont une grande partie a déjà été saccagée ou détruite. Voilà un autre problème sur lequel on doit se pencher immédiatement.

Honorables membres du comité, la discrimination fortement enracinée qui s'est exercée à l'égard des Kurdes a donné naissance à des générations de militants qui revendiquent un plus grand respect pour les minorités et une meilleure protection des droits fondamentaux de tous les Iraniens. Un grand nombre de ces militants ont fini dans des prisons iraniennes, où on se préoccupe fort peu des droits des captifs. Et les Kurdes iraniens font l'objet d'un traitement injuste — très mauvais et très inhumain —, alors une fois qu'ils se retrouvent dans des prisons iraniennes pour avoir réclamé, en leur qualité de citoyens iraniens, davantage de droits culturels, politiques et individuels, ils font face à la torture ou à l'emprisonnement et risquent de disparaître. Alors, outre leur traitement injuste à bien des égards, que j'ai déjà mentionné, ils finissent dans des prisons iraniennes, où, à mon avis, la situation est très grave à l'heure actuelle en Iran.

Une grande partie de la population de prisonniers politiques en Iran est en fait composée de minorités, surtout de Kurdes. Vous avez probablement pris connaissance des rapports, mais, à l'heure actuelle, il y a 12 ou 13 personnes condamnées à mort pour leurs activités de journalistes et de militants, et la plupart de ces personnes sont kurdes. Les membres des mouvements féminins, qui ont recueilli un million de signatures pour l'égalité des femmes et qui sont principalement des militantes kurdes, ont la vie très dure. La plupart d'entre elles sont soit expulsées vers d'autres endroits, dans d'autres villes ou dans d'autres régions, soit obligées de passer leur vie en prison, ou parfois cinq ou dix ans.

Je tiens à insister sur la condition des prisonniers au Kurdistan iranien. Bien des témoignages de prisonniers du Kurdistan iranien et beaucoup de gens qui ont en fait été libérés des prisons iraniennes donnent à penser que ces personnes sont victimes non seulement de torture et d'autres mauvais traitements physiques et psychologiques, mais parfois aussi d'empoisonnement et d'intoxication. Après avoir été exposée à des actes de torture brutaux et très inhumains, la personne est souvent envoyée à l'hôpital à la suite d'un accident vasculaire cérébral et de différentes perturbations psychologiques, ou elle finit par mourir dans une prison iranienne. Nous avons vu beaucoup, beaucoup de cas pareils. Parfois, la personne est si souvent malade qu'elle ne peut rester en prison. Alors dans bien des cas, elle est libérée et elle souffre d'une maladie chronique à l'extérieur de la prison, ne peut rien faire pour elle-même ni pour sa famille, elle meurt ou continue de souffrir de sa maladie.

À l'heure actuelle, à la lumière de ce que disent un grand nombre de témoins et de prisonniers, nous savons que c'est une préoccupation énorme au Kurdistan iranien, car les autres organismes n'assurent pas vraiment beaucoup de surveillance. Les médias internationaux assurent une présence en Iran; il y a environ 300 organes de presse en Iran. Malheureusement, ils ne sont pas autorisés à aller au Kurdistan iranien et dans d'autres régions ethniques où il y a de grandes perturbations et où les violations des droits de la personne sont fréquentes.

• (1255)

Par exemple, si un mécanisme de protection de droits de la personne, qu'il soit chapeauté par les Nations Unies ou par un autre organisme, est autorisé à aller en Iran, il ne peut pas visiter les prisons kurdes, qui sont très mal gérées et dans lesquelles les détenus sont maltraités. Mais encore une fois, il faut reconnaître le travail des militants, car un grand nombre de militants politiques en Iran, surtout des gens comme Mohamad Sadigh Kaboudvand, qui purge actuellement une peine de 11 ans de prison, sont condamnés à une peine d'emprisonnement de 11 ans pour avoir tout simplement établi un organisme de protection des droits de la personne. Ces actes de torture et de violence sont de notoriété publique, et beaucoup d'organismes internationaux connaissent très bien les conditions en vigueur en Iran et celles auxquelles sont soumis les militants iraniens en général, et les Kurdes en particulier.

L'année dernière, nous avons vu deux rapports d'Amnistie Internationale et de Human Rights Watch. Les deux rapports, d'environ 60 à 70 pages, portent sur les droits de la personne en Iran, et ils sont dignes de respect et d'attention, puisqu'ils reflètent le travail de militants kurdes iraniens comme Mohamad Sadigh Kaboudvand et d'autres personnes, qui purgent des peines d'emprisonnement en raison de leurs activités militantes.

J'aimerais consacrer plus de temps aux questions. Nous pourrions alors nous pencher sur cette situation de façon plus générale.

Enfin, la population de l'Iran — particulièrement les Kurdes et les autres ethnies du pays — a toujours tenté d'utiliser des moyens pacifiques pour faire régner la paix, la liberté et la démocratie en Iran; toutefois, le régime de la République islamique d'Iran a répliqué de façon brutale à l'appel de sa population pour un Iran démocratique, réaction qui a fait de ce pays le plus grand transgresseur des droits de la personne au monde.

Je crois que le Canada et la communauté internationale ont l'obligation non seulement de continuer à condamner ces infractions flagrantes des droits de la personne, mais également d'adopter les mesures nécessaires pour s'assurer que le gouvernement iranien ne

pourra représenter son peuple sur la scène mondiale que s'il commence à respecter les droits et libertés de ses citoyens.

De plus, je demande au gouvernement et au Parlement du Canada de continuer d'exposer, sur la scène internationale, le dossier désastreux de la République d'Iran en matière de droits de la personne et de rappeler à l'Iran, sous le régime de la République islamique d'Iran, qu'il a l'obligation de promouvoir et de protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales et de remplir les obligations qu'il a contractées en entérinant les diverses conventions internationales.

Nous vous demandons également de condamner officiellement les politiques discriminatoires de l'Iran à l'égard des Kurdes et d'autres nationalités présentes en Iran et d'inciter le gouvernement iranien à éliminer, en droit ou en pratique, toute forme de discrimination fondée sur la religion, l'origine ethnique ou linguistique et autres violations des droits visant les personnes appartenant à d'autres minorités nationales. Il y a d'autres mesures que le Canada peut prendre pour aider. J'en ai énoncé quelques-unes, et vous les avez sous les yeux.

Merci beaucoup de m'avoir écouté. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions si vous en avez.

• (1300)

**Le président:** Merci beaucoup.

Je vous propose de faire une série de questions; chaque parti aura sept minutes pour les questions et les réponses, et nous commencerons par les libéraux pour ensuite passer au Bloc québécois, aux néo-démocrates et, enfin, aux conservateurs. Ensuite, il y aura deux autres questions, une des libéraux et une des conservateurs, et nous accorderons cinq minutes à chacun pour la question et la réponse.

Monsieur Silva, aimeriez-vous entamer la période de questions?

**M. Mario Silva (Davenport, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je veux commencer par remercier notre témoin, Sharif Behruz, de ses commentaires éloquentes, l'assurer de mon soutien et de celui de nombreux autres membres du comité, et témoigner notre vive préoccupation à l'égard de la manière dont les groupes minoritaires sont traités en Iran et des violations des droits de la personne qui se poursuivent dans ce pays. C'est la raison pour laquelle nous menons cette étude particulière.

Nous sommes très préoccupés par les actes de torture et de discrimination, particulièrement en lien avec le peuple kurde. Je sais que la communauté kurde que vous représentez a été persécutée et s'est vue dénier ses droits, pas seulement en Iran, mais aussi dans d'autres pays.

Il est aussi important d'aborder des choses dont nous n'entendons pas toujours parler, comme la discrimination religieuse contre les Kurdes, qui tient au fait que la plupart d'entre eux sont sunnites. On leur refuse des mosquées dans leur propre pays. Leur langue est bafouée.

Et nous avons comme toile de fond la Conférence d'examen de Durban, où le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, a tourné l'exercice en ridicule en faisant de l'assemblée sa tribune pour propager sa haine et son incitation à la haine et au génocide à l'endroit du peuple juif. C'était tout à fait odieux.

Je crois que le gouvernement a pris une décision très sage de ne pas participer à la Conférence d'examen de Durban. Nombre d'autres pays ont pris la même décision. C'était vraiment un jour sombre pour les droits de la personne; il est déplorable de voir une personne qui n'a aucun respect pour les droits de la personne se servir d'une tribune internationale pour prêcher une telle haine.

J'ai toujours cru qu'il y avait un mouvement croissant parmi les jeunes. La dernière fois que j'ai vérifié, presque la moitié de la population était âgée de moins de 25 ans. La population est très jeune en Iran. J'espère que cette jeune population, qui n'a pas été complètement endoctrinée par le régime théocratique islamique, un régime autoritaire, pourra trouver une solution pacifique pour éliminer ce régime.

À la lumière de vos relations dans la communauté kurde en Iran, quels sont les sentiments des jeunes? Ont-ils bon espoir qu'ils trouveront le moyen de se débarrasser de ce régime? Y a-t-il une possibilité qu'ils se consacrent à trouver des moyens pacifiques pour déclencher des changements en Iran? Ils vivent des situations incroyablement difficiles.

J'aimerais que vous parliez de vos relations avec les jeunes Iraniens et, particulièrement, avec le peuple kurde iranien.

**M. Sharif Behruz:** Tout d'abord, je vous remercie de votre solidarité à l'endroit du peuple iranien et des minorités nationales.

Je n'ai vraiment rien à dire à propos de la Conférence d'examen de Durban et de la déclaration que le prétendu président iranien aurait faite au sujet du peuple juif. C'est tout à fait honteux, et il est fort regrettable d'entendre quelqu'un comme le président Ahmadinejad parler au nom du peuple iranien, une grande civilisation qui respecte tous les peuples du Moyen-Orient, y compris les Juifs. Il est fort regrettable que le fier peuple iranien soit représenté de cette façon. Je peux vous assurer que beaucoup de gens, y compris les jeunes dont vous avez parlé, sont très tristes du fait d'être représentés par un tel régime.

Vous n'êtes pas sans savoir que la République islamique d'Iran a réussi à s'accrocher au pouvoir pendant 30 ans au moyen de ces politiques répressives. Il s'agit d'un régime répressif qui a des retombées sur tous les aspects de la vie — social, politique et économique. Par exemple, les GRI, qui sont reconnus comme une organisation terroriste, dirigent un important segment de l'économie iranienne. Le gouvernement a une telle emprise sur tous les aspects de la vie en Iran que, parfois, on a beaucoup de mal à respirer.

Beaucoup de jeunes militants finissent en prison, tout comme les gens qui sont coiffés d'une certaine façon ou qui fréquentent des amis. Parfois, ils sont maltraités ou même cinglés en public. L'intimidation est assez généralisée. Parfois, les jeunes ont peur, mais nous voyons tout de même beaucoup d'opposition aux politiques gouvernementales dans les universités et dans d'autres secteurs. Malheureusement, non seulement à cause du mépris de l'Iran à l'endroit des résolutions et des appels internationaux, mais aussi en raison de son indifférence aux appels au changement de sa population à n'importe quel égard, ce qui pousse les jeunes Iraniens à se rassembler pour demander de plus amples changements, les Iraniens, y compris les jeunes, sont très prudents dans leurs démarches.

La révolution précédente, qui a été en grande partie l'œuvre des jeunes, leur a coûté cher, et maintenant, ils doivent composer avec les conséquences. Ils ont peur que la situation empire s'ils font autre chose. Ils veulent contribuer à l'élimination du régime islamique actuel, car, dans le cadre de ce régime, il n'y a pas de place pour les minorités et il n'y a pas de place pour quiconque voudrait exercer ses

droits fondamentaux. Ils veulent l'élimination des aspects totalitaires du régime. À l'heure actuelle, nous tenons des élections en Iran, mais ce n'est qu'une supercherie, comme vous êtes nombreux à le savoir, parce qu'on effectue un certain tri. Les seuls fonctionnaires ou les seuls gens éligibles sont en fait triés et sélectionnés par les organismes gouvernementaux. Ce que beaucoup de jeunes veulent faire, c'est renforcer le processus électoral et le rendre démocratique. Mais, en Iran, l'histoire a prouvé qu'il n'y a pas de place pour de tels changements et de telles améliorations.

Nombre de personnes ont en fait perdu tout espoir de changer le régime. Le régime veut encourager les gens à voter et à participer, mais les gens ont mis le régime à l'épreuve, et c'est impossible. Cependant, les jeunes Iraniens sont en général assez dynamiques, et, contrairement à la population de beaucoup d'autres endroits au Moyen-Orient, ils sont plutôt pro-occidentaux à bien des égards. Ils sont assez bien instruits. Mais ils sont très épuisés, car ils n'ont pas vraiment d'avenir ni de possibilités à moins qu'ils n'adhèrent aux idées du gouvernement. Il en va de même pour les Kurdes, tout comme le reste de la population. Si vous n'êtes pas du côté du gouvernement, il n'y a pas de place pour vous, que ce soit en enseignement ou dans nombre d'autres secteurs. C'est pourquoi beaucoup de jeunes ont en fait quitté l'Iran. Il y a beaucoup de migrants qui ont dû déménager ou aller s'installer à l'étranger pour trouver une meilleure vie et des meilleures conditions.

• (1305)

Je crois que, s'il est possible de faire quelque chose en Iran, cela doit passer par les jeunes. Les jeunes sont les principaux agents du changement en Iran. Beaucoup des activités militantes, comme la dénonciation de la situation au chapitre des droits de la personne en Iran et des violations de ces droits, sont accomplies par les jeunes, et nous leur en sommes reconnaissants.

Merci.

**Le président:** Monsieur Silva.

**M. Mario Silva:** Je voulais seulement dire que, pour ce qui est des élections, je crois que vous avez tout à fait raison. Ce sont des élections fictives, tout est approuvé par le Conseil des gardiens de la Constitution et, bien sûr, les ayatollahs.

Ce que nous a révélé la dernière élection, c'est que les Iraniens, de façon générale, ne votent pas. Ils se tiennent loin du processus, car ils savent que c'est une supercherie. C'est pourquoi un pourcentage aussi élevé ne participe pas.

L'autre chose que je voulais mentionner, c'est qu'il y a, en Iran, nombre d'autres minorités nationales, comme les Turcs azéris, les Turkmènes et les Baloutches. Y a-t-il une coordination entre ces groupes qui pourrait mener à des changements?

**M. Sharif Behruz:** Plus de la moitié de la population iranienne appartient à l'une ou l'autre de ces minorités nationales ou ethniques. Le gouvernement a très bien réussi à refréner les activités militantes de ces groupes minoritaires ou nationaux.

Par exemple, au cours de la dernière révolution, l'Iran et le Kurdistan étaient un foyer pour le nationalisme kurde, mais le régime islamique iranien s'est montré tout à fait en mesure d'étouffer ce mouvement. Il l'a fait. Habituellement, on accuse ces mouvements d'avoir des liens au Canada et aux États-Unis. On a souvent avancé que les groupes provenant des régions arabe, turkmène ou baloutche ont des liens avec des puissances étrangères, surtout les Européens et les Nord-Américains.

Mais, en dépit de cela, les Iraniens, surtout les personnes appartenant à des minorités, ont pris conscience de beaucoup de ces conditions. Compte tenu des changements qui surviennent dans les régions avoisinantes, surtout en Irak, nous voyons plus de gens. Malgré toutes les difficultés, malgré toute la violence, au moins il y a une structure politique qui permet aux Arabes, aux Kurdes, aux chiites et aux sunnites de se rassembler dans un contexte parlementaire et de discuter des choses.

Il y a des débats, et il y aura des débats, mais cette réalité a donné beaucoup d'espoir aux minorités nationales iraniennes. Nous devons établir une sorte de structure fédérale qui répond aux besoins culturels, politiques et économiques des minorités. Peut-être qu'on pourrait s'inspirer d'un modèle canadien. Il n'est pas nécessaire de le calquer, mais une forme de décentralisation serait certainement bénéfique à l'Iran.

Heureusement, les minorités nationales iraniennes ont réussi à se rassembler, à tout le moins dans des diasporas, pour créer un organisme qui fait la promotion du fédéralisme, de la décentralisation et de la démocratie. Cette organisation s'appelle le Congrès des nationalités iraniennes pour un Iran fédéral.

Ce congrès, cette coalition de groupes d'opposition, est composé de 15 ou 16 groupes qui représentent différentes minorités ethniques. Il a quelques réussites à son actif. Il a sensibilisé le reste du monde au fait que l'Iran doit se doter d'une structure centralisée, capable de subvenir aux besoins de chacun. Il a aussi sensibilisé les personnes qui n'appartiennent pas à des minorités nationales ou ethniques, comme les Persans, qui sont très réticents à adopter des mesures qui confèrent plus de pouvoir aux minorités ethniques et accordent plus de place à leur voix dans le gouvernement central et dans la vie de tous les jours au pays.

C'est quelque chose qui a été établi. Évidemment, l'organisme exerce ses activités à l'extérieur du pays, car il n'y a vraiment rien à faire actuellement en Iran. Mais, dernièrement, il y a eu beaucoup de lobbying aux États-Unis, ainsi qu'en Europe et au Parlement européen.

Il y a environ 10 jours, nous avons tenu, au Parlement européen, une conférence relative au fédéralisme et à la démocratie en Iran. Ce sont des choses que fait la coalition à l'heure actuelle. Elle fait du lobbying — ou, à tout le moins, elle présente l'idée — en faveur d'un nouvel avenir pour l'Iran. Beaucoup de gens qui n'habitent pas en Iran hésitent à faire quoi que ce soit parce qu'ils croient qu'il n'y a pas de solution. Mais les Iraniens, surtout les minorités, ont trouvé des solutions par eux-mêmes.

● (1310)

**Le président:** Merci.

La prochaine question sera de Mme Thi Lac.

[Français]

**Mme Ève-Mary Thāï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui. Je devrai quitter un peu avant la fin puisque je dois prendre la parole à 14 heures à la Chambre. Ce n'est pas un manque d'intérêt; j'ai malheureusement d'autres obligations.

Votre exposé était très enrichissant et il a permis aux députés d'en apprendre davantage sur ce que vivent les Kurdes en Iran. Je suis d'accord sur ce que M. Silva a dit au sujet de la conférence de cette semaine. J'irais encore plus loin en disant que je ne trouve pas normal que des pays doivent quitter et boycotter un événement plutôt que de demander l'expulsion de gens qui tiendraient des propos haineux envers d'autres peuples. Si le président de l'Iran profite de

chaque tribune à sa disposition, je crois que cela ne rend pas service au peuple iranien et à la démocratie internationale.

Vous avez conclu votre exposé en disant que d'autres mesures pourraient être prises par le Canada afin de sanctionner le gouvernement iranien. Ces sanctions doivent-elles être commerciales, économiques ou diplomatiques?

● (1315)

[Traduction]

**M. Sharif Behruz:** Merci beaucoup.

Je crois que les pressions internationales actuellement exercées sur l'Iran sont assez efficaces. Nous voyons en Iran, à l'heure actuelle, que nombre des organismes liés au gouvernement iranien et les différents organes en Iran travaillent à la fabrication d'une bombe nucléaire, et d'autres organismes aussi, surtout le volet militaire — les GRI, les Gardiens de la révolution islamique — travaillent très fort et se tourment vers différents moyens pour atteindre le but ultime: la construction d'une bombe nucléaire. C'est, à notre avis, ce à quoi aspire l'Iran. Ce n'est pas la bonne direction.

La communauté internationale, y compris le Canada, en a fait beaucoup pour ce qui est de condamner les violations des droits de la personne en Iran, ce qui est une priorité. On doit le faire, et il faut poursuivre les efforts par l'intermédiaire de différents organes, dont le Parlement canadien, afin de vraiment faire un effort pour prendre des mesures en vue de s'assurer que les résolutions sont respectées et qu'elles sont vraiment mises en oeuvre.

Par exemple, comme vous l'avez mentionné, au chapitre de la diplomatie, il y a beaucoup d'Iraniens qui voyagent librement, malgré le fait que leur nom figure sur une liste de terroristes et sur la liste d'un bon nombre d'organisations qui ont été sanctionnées. Je crois que, d'un point de vue diplomatique, il est difficile de prendre des sanctions contre une personne comme le prétendu président iranien pour avoir assisté à une conférence, mais il aurait été possible d'empêcher quelqu'un comme M. Mortazavi, qui a personnellement assassiné Zahra Kazemi, d'assister à un rassemblement sur les droits de la personne tenu à Genève, il y a un certain moment.

Le Canada peut exercer des pressions et même déposer des plaintes officielles devant divers tribunaux internationaux pour vraiment s'attaquer à ces personnes qui ont manifestement violé les droits de la personne. Pendant beaucoup, beaucoup d'années, je dirais que l'Iran a utilisé le Canada pour influencer les États-Unis, et que l'Iran a utilisé le Canada, de bien des façons, comme un marché en vue de s'introduire sur le marché américain.

Il y a quelques jours seulement, nous avons vu un Canado-Iranien, qui travaillait supposément pour le gouvernement iranien, tenter de franchir la frontière canadienne avec des dispositifs de technologie nucléaire. Il était en route pour le Moyen-Orient, et sa destination finale était l'Iran. Je crois que le Canada devrait prendre plus de précautions au moment de contrôler les personnes en provenance de l'Iran, surtout les représentants du gouvernement qui ont des attaches avec différentes organisations. Alors, voilà ce qui en est du côté diplomatique.

Le Canada devrait aussi jeter un coup d'oeil aux entreprises iraniennes oeuvrant au pays et déterminer lesquelles ont des liens avec le gouvernement iranien. Il y a des rumeurs selon lesquelles beaucoup d'entreprises de construction, des entreprises de construction de route, ou des entreprises de télécommunications ont des investissements en Iran, et le Canada pourrait facilement les cibler d'ici, sans devoir aller ailleurs.



Je crois que le Canada pourrait appliquer des sanctions tant économiques que diplomatiques, encore une fois, en continuant de mettre en lumière la situation au chapitre des droits de la personne en Iran, comme il l'a fait par l'intermédiaire des Nations Unies. Le Canada a été très actif à cet égard.

• (1320)

[Français]

**Mme Ève-Mary Thāi Thi Lac:** Ai-je un peu de temps?

**Le président:** Il vous reste une minute.

**Mme Ève-Mary Thāi Thi Lac:** Si je comprends bien, vous seriez favorable à ce que des accusations soient portées devant les tribunaux internationaux contre plusieurs acteurs en Iran, principalement le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad.

[Traduction]

**M. Sharif Behruz:** Absolument. Nous avons une expérience personnelle du président Ahmadinejad. Il y a d'éminents parlementaires autrichiens qui ont mené des enquêtes concernant la participation du président Ahmadinejad à l'assassinat de 1989, que j'ai omis de mentionner ici. Le président Ahmadinejad aurait été personnellement impliqué dans cet assassinat. Alors, le président Ahmadinejad, comme vous le savez, est un commandant des GRI, des Gardiens de la révolution islamique, et il est à la tête des activités externes générales depuis un grand nombre d'années. Il a suivi une formation spéciale et a travaillé en Iran et au Kurdistan pour traquer des groupes d'opposition iraniens et kurdes, et il était personnellement impliqué. Il y a des rapports crédibles selon lesquels il était impliqué dans l'assassinat de 1989. Alors voilà une chose.

Nous avons une expérience personnelle, mais nous sommes aussi certainement favorables à toute accusation. Il faut que beaucoup de gouvernements et beaucoup d'avocats voués aux droits de la personne déploient des efforts, mais je suis certain que la contribution du Canada à cet égard serait très utile. Qui aurait cru que quelqu'un comme le président du Soudan aurait été mis en accusation devant la Cour pénale internationale?

Je ne veux pas minimiser la situation au Darfour et au Soudan, mais il est certain que, au chapitre des droits de la personne, la situation en Iran est encore plus grave et plus menaçante. Je crois que c'est en grande partie causé par tous les dirigeants iraniens, et surtout par le président Ahmadinejad. Il y a des occasions et il y a des possibilités, et il va sans dire que, en notre qualité de parti politique et d'organisme représentant différentes nationalités — et, à mon avis, la population iranienne —, nous accueillerions favorablement une telle mise en accusation si quelqu'un entreprenait des démarches.

[Français]

**Mme Ève-Mary Thāi Thi Lac:** J'ai une dernière question.

Si plusieurs pays de la communauté internationale adoptaient des mesures d'interdiction de séjour à l'endroit du président iranien, cela aurait-il un impact? Procéder ainsi serait-il une façon de poser un geste concret, qui irait plus loin qu'un simple appui moral à votre peuple?

[Traduction]

**M. Sharif Behruz:** Je crois que cela aiderait certainement. Nous ne voulons pas miner tout le processus par un excès de politique, mais il faut qu'il y ait certains documents crédibles pour sanctionner les dirigeants gouvernementaux, surtout quelqu'un comme le président Ahmadinejad, puisqu'il est le président de la République islamique d'Iran. Comme nous le savons, les États-Unis ont eu beaucoup de mal à l'empêcher de s'y rendre, malgré toutes les

difficultés. On doit jouer selon les règles et les normes internationales, mais je crois que beaucoup d'Iraniens ne voient pas les nouvelles, et il arrive que des gens se rassemblent par centaines pour accueillir le président Ahmadinejad. Tout cela n'est que comédie, c'est simplement pour en mettre plein la vue. Mais le peuple iranien serait favorable à toute mesure de soutien international qui condamnerait les actions de ses dirigeants, car les Iraniens manifestent eux-mêmes par centaines — et par milliers, parfois — pour condamner ces actes.

Je crois que, si des pays prennent eux-mêmes l'initiative d'adopter des mesures pour sanctionner quelqu'un comme le président Ahmadinejad, il est possible — à mon avis — que cela soit efficace.

Une chose qu'on pourrait faire, c'est de commencer par les échelons inférieurs, et il y aurait là d'autres personnes directement impliquées qui pourraient être punies. Il y a peut-être possibilité d'intenter des poursuites contre eux. Par exemple, Akbar Hashemi Rafsanjani, l'ancien président, a été mis en accusation devant un tribunal allemand pour avoir été impliqué dans un assassinat survenu en 1992. Pour ce qui est de l'ancien ministre iranien des Affaires étrangères, c'est la même chose. Ils disposent d'un compte bancaire en Europe qui contient des millions de dollars, et ils sont toujours libres de circuler dans un bon nombre des pays du Golfe, et M. Rafsanjani est récemment allé en Irak. Je crois qu'Interpol a émis un mandat contre ces personnes, mais on n'a vraiment pris aucune mesure. Je crois qu'il est possible que la compétence de l'Interpol s'arrête aux frontières européennes. Mais il est possible que le Canada puisse exercer des pressions pour que de telles mesures soient prises. M. Rafsanjani, le président auquel M. Khatami a succédé, était directement impliqué non seulement dans l'assassinat des dirigeants kurdes iraniens survenu en 1992, mais aussi dans l'attentat à la bombe au centre juif en Argentine survenu en 1994. Les dirigeants iraniens du ministère des Affaires étrangères, le chef des services de renseignement et le président de l'époque sont tous mis en accusation.

Alors je crois qu'il est possible de le faire, mais il faut commencer quelque part. Je crois que les personnes qui ont été mises en accusation circulent librement, et nous devrions commencer par elles, puis nous attaquer ensuite à quelqu'un comme le président Ahmadinejad.

• (1325)

**Le président:** Merci.

J'ai accordé plus de temps que prévu pour ces questions. C'est tout simplement parce que les questions ont été posées à la toute fin du temps alloué et que les réponses ont été très rigoureuses. Toutefois, en raison de contraintes de temps, je devrai peut-être me montrer un peu plus rigide à mesure que l'audience avancera, pour m'assurer que tout le monde ait l'occasion de poser ses questions.

Cela étant dit, monsieur Marston, la parole est à vous.

**M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD):** Merci.

Je tiens seulement à mentionner que vos réponses sont très exhaustives et détaillées. J'en suis très impressionné.

Je voulais aussi parler un peu de l'interdiction des mosquées sunnites. J'ai fait un bref séjour en Arabie saoudite il y a 30 ans. De nombreuses années se sont écoulées depuis, mais je crois savoir que l'interprétation sunnite de l'Islam est considérée comme plus progressiste que l'interprétation chiite. Peut-être que l'interdiction est en fait conçue pour renforcer la révolution et éviter que les gens prennent connaissance d'une meilleure doctrine.

Mais on me prive en quelque sorte du loisir d'aborder ce sujet. Je suis très préoccupé par ce que j'estime être le thème sous-jacent, presque, de votre discours.

Hier seulement, un discours incendiaire a été prononcé à Genève. Tout le monde voudrait parler de Durban 2. Eh bien, je crois que l'événement jouit déjà d'une certaine notoriété maintenant, vu les remarques prononcées à Genève. Ironie du sort, c'est aujourd'hui la journée commémorative de l'Holocauste. Des gens de partout dans le monde soulignent cet événement horrible. Et il y a l'Holodomor, qui a eu lieu en Ukraine.

À la lumière de vos commentaires — et c'est le thème sous-jacent auquel je fais allusion —, je suis très perturbé du fait qu'il pourrait y avoir un mouvement systémique en place qui se dirige vers le génocide. Nous avons entendu des témoignages, en plus du vôtre, concernant la nature systémique de la discrimination, de la torture et de l'emprisonnement.

Pour en venir au deuxième volet de ma question, 26 enfants ont été exécutés l'année dernière; 130 sont condamnés à la peine de mort. Quelle est la proportion de ces enfants qui sont issus des minorités?

Il me semble tout simplement — et c'est ça qui m'inquiète — qu'on dérive vers ce résultat abominable.

**M. Sharif Behruz:** Pour en revenir à votre dernière question, oui, comme je l'ai dit, quelle proportion de ces personnes exécutées est issue des minorités ethniques ou nationales?

J'ai un rapport produit par un organisme de protection des droits de la personne crédible qui dresse la liste de tous les prisonniers politiques en Iran. Il y en a environ 520 — à ce que l'on sache, à tout le moins; je veux dire, il s'agit seulement des données connues. Je peux vous garantir que 90 p. 100 de ces personnes appartiennent à des minorités ethniques et qu'environ 70 p. 100 de ces prisonniers sont kurdes. Je parle seulement des gens qui ont été mis en accusation ou qui ont, d'une façon ou d'une autre, reçu une peine d'emprisonnement d'un an ou de six mois. Habituellement, ce n'est pas six mois, parce qu'on ne compte pas six mois. Aux termes de je ne sais quelle norme internationale, la détention de 24 heures est habituellement légale. Mais, en Iran, la période de détention normale est habituellement de six à neuf mois. En Iran et au Kurdistan, c'est encore pire. Il est arrivé que des gens disparaissent pendant 12 mois. Lorsqu'ils reviennent, ils ne savent même plus qui ils sont.

Pour répondre à votre question: oui, la plupart des personnes exécutées sont issues de minorités ethniques.

Pour ce qui est des jeunes détenus, les exécutions sont en grande partie la conséquence d'infractions, peut-être d'infractions criminelles, comme le fait d'avoir tué quelqu'un. C'est habituellement le cas. Il n'y a pas vraiment de discrimination à cet égard. Habituellement, l'État exécute quiconque a déjà commis un meurtre durant son enfance.

À cet égard, il y a eu des cas où des Kurdes ont aussi été concernés, mais, en majeure partie, c'est tout simplement imputable à la nature du régime, qui tente de faire fi de l'entente internationale sur les droits de l'enfant. L'Iran l'a signée, et il n'a pas le droit d'exécuter des personnes qui ont commis un crime durant leur enfance.

Quant à savoir s'il s'agit d'un acte de génocide, je crois qu'il y a beaucoup de motifs permettant de qualifier d'acte de génocide ce qui se passe actuellement en Iran. Comme je l'ai dit, 50 000 Kurdes iraniens innocents ont péri en Iran depuis la révolution iranienne, ce

qui pourrait se révéler la porte d'entrée d'une forme quelconque de procédure ou d'action génocide.

Comme je l'ai dit, la négligence actuelle concernant l'élimination des mines...

● (1330)

**M. Wayne Marston:** Pourrais-je vous interrompre un moment afin d'éviter tout malentendu? Je n'avançais pas que les exécutions dans les prisons étaient en soi un acte de génocide; je parlais de la persécution systémique des gens et des différents événements qu'ils ont vécus — la disparition pendant un an, le traitement en prison et les choses que vous avez déjà mentionnées. Il me semble que la discrimination systémique a atteint un degré qui — j'en ai bien peur — pourrait bien mener à cela.

J'aimerais vous poser une autre question, toutefois. Nous savons que les minorités ethniques et religieuses sont persécutées en Iran. Cela ne fait aucun doute dans notre esprit. Nous avons reçu plus d'un témoin qui en a parlé. J'essaie toujours de trouver de l'espoir quelque part. Ma question est la suivante: Y a-t-il une certaine forme d'organisation entre ces différents groupes, qui leur permettra de s'allier et de former un mouvement?

Vous avez déjà parlé de la crainte des jeunes. Ils ont déjà fait une révolution, et cela leur a fait mal. Grâce à Internet et à tous les outils de pointe qui existent, le travail d'organisation de ce type s'accomplira beaucoup plus facilement. Je me demande seulement si ces groupes créent des liens entre eux et cultivent une certaine forme d'objectif commun.

**M. Sharif Behruz:** Comme je l'ai dit, il y a un mouvement. L'organisme qui a été établi visait principalement à prendre ces mesures nécessaires. Nous devrions sensibiliser non seulement les minorités nationales iraniennes, mais aussi les Persans, qui dominent sur les plans politique, culturel et économique. À cet égard, nous avons vraiment pris des mesures en réaction à la situation actuelle en vue, effectivement, de présenter une autre option. Nous devrions dire aux minorités nationales iraniennes qu'il est possible de mettre en place en Iran une forme de gouvernement qui, en plus de respecter les droits des gens, est aussi membre de la communauté internationale, respecte les droits des autres également, et évolue à cet égard — contrairement au président Ahmadinejad, qui représente si mal un grand pays.

Pour ce qui est des médias en Iran à l'heure actuelle, la technologie des satellites, particulièrement, a été très utile, même s'il y a beaucoup de censure. Actuellement, beaucoup de chaînes sont diffusées par satellite en Iran. Et il ne s'agit pas seulement de chaînes iraniennes, persanes ou kurdes, il y en a d'autres, alors les Iraniens ont accès à beaucoup d'information et de ressources, que ce soit par Internet ou par satellite. Alors il y a ça.

Soit dit en passant, il arrive parfois que des représentants du gouvernement s'introduisent dans des maisons et confisquent les antennes paraboliques. C'est une politique. Ils n'ont pas besoin d'un mandat. Quelqu'un leur dit que son voisin a accès à un nombre X de chaînes diffusées par satellite, alors ils vont sur le toit et retirent l'antenne parabolique, puis ils réclament 100, peut-être 200 \$, à la personne.

**M. Wayne Marston:** Monsieur le président, me reste-t-il du temps pour poser une dernière question?

**Le président:** Oui, et je vous invite à faire en sorte que votre question soit brève, et la réponse doit l'être aussi.

**M. Wayne Marston:** Ce sera bref.

À la lumière de ce qu'a fait le président dans le cadre de ses discours à Genève, entre autres — ses commentaires fantaisistes —, il y a une hypothèse selon laquelle il s'agit surtout d'une stratégie, parce que son groupe représente environ 30 p. 100 de la population iranienne. Il adopterait cette stratégie pour détourner l'attention de ses problèmes internes et des problèmes qu'il crée, et, en diabolisant d'autres endroits et d'autres pays, il fait diversion. Ou est-il tout simplement aussi malveillant qu'il en a l'air?

**M. Sharif Behruz:** Je veux dire, vous avez mis le doigt dessus. Toutes les tentatives de l'Iran pour acquérir des armes nucléaires et en faire étalage sur la scène internationale sont vraiment un stratagème visant à dissimuler les violations des droits de la personne. La communauté internationale a d'autant plus de mal à s'attaquer à tant de problèmes; il y a tant de choses qui pourraient être faites. Une chose que nous demandons toujours, c'est de s'assurer que les vrais actes de torture et de génocide qui prennent place en Iran ne soient jamais occultés par cela. En tenant ces propos, le président Ahmadinejad s'assure que l'attention est détournée d'un problème à un autre. Comme vous pouvez toujours le voir, le gouvernement excelle à ce jeu, il va toujours perturber une conférence comme celle de Durban, qui vise à promouvoir la convivialité et la tolérance. Il se comporte comme s'il avait vraiment un autre objectif — ce qui est vrai. Oui, ce stratagème est utilisé, et c'est ça, l'intention.

• (1335)

**Le président:** D'accord. Merci beaucoup.

Le prochain intervenant est le conservateur David Sweet.

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** Merci, monsieur le président.

Plus nous explorons l'histoire du président Ahmadinejad, du Conseil des gardiens et des ayatollahs, plus il faut avoir le coeur solide pour conserver sa dignité et son tact dans ce contexte. Le traitement des personnes en Iran — les minorités comme les Persans eux-mêmes — est, bien sûr, abominable. Les mots me manquent pour exprimer la tyrannie qui afflige le peuple iranien.

Vous avez mentionné deux incidents, et je me suis dit que je vous donnerais tout simplement une autre occasion, car vous avez fait valoir, entre autres, toute l'importance de continuellement attirer l'attention sur le comportement du régime. La tyrannie ne se limite pas aux frontières géographiques de l'Iran; elle est exportée à l'échelle internationale. Vous avez mentionné les événements de 1989, lorsque le Dr Ghassemlou et deux de ses assistants ont été assassinés. Vous avez également mentionné l'assassinat perpétré en 1992 à Berlin. La victime était le successeur du Dr Ghassemlou. Pourriez-vous nous donner plus de détails — vous avez mentionné que 50 000 Kurdes ont été tués dans l'histoire — au sujet de l'assassinat de chefs politiques?

**M. Sharif Behruz:** J'aimerais simplement clarifier une chose, je ne veux pas qu'on ait l'impression que j'ai dit que le président Ahmadinejad représente la minorité persane ou le peuple persan. Je crois que le président Ahmadinejad ne représente en fait personne du tout. Il a peut-être l'appui de 5 ou 10 p. 100 de la population, et je parle des partisans les plus fanatiques. Les Persans, tout comme le reste de la population, sont opprimés, mais l'oppression à laquelle font face les minorités est double, parfois triple.

Quant à ces deux événements, l'Iran, au début de la révolution, était en mesure non seulement d'exporter la révolution, mais aussi de traquer les personnes qui s'étaient exilées. À l'intérieur du pays, il y a eu des assassinats en série de groupes d'opposition, et nous en avons été témoins. Vous en avez probablement entendu parler. Il y a aussi

des assassinats en série à l'extérieur de l'Iran. Malheureusement, les chefs de deux de nos délégations de haut niveau ont été victimes des assassinats en série au moment où ils assistaient à une conférence internationale de l'Internationale socialiste, une fois à Vienne, en 1989, et une fois à Berlin, en 1992. Ces deux personnes ont été assassinées par des agents iraniens. Un des dirigeants a été tué à la table de négociation. Ses collaborateurs et lui-même étaient assis devant les négociateurs iraniens, qui ont en fait commis un acte terroriste. Ils étaient armés, alors ils les ont tués à la table de négociation. Il y a des preuves, et, malheureusement, le gouvernement autrichien n'a pas vraiment poussé l'affaire plus loin, en raison de ses intérêts internationaux et commerciaux. Alors, le gouvernement autrichien, même après avoir constaté qu'il s'agissait vraiment d'assassins, les a laissés partir et les a renvoyés en Iran.

On n'a toujours pas ouvert ce dossier, et on n'a toujours pas vraiment poussé cette affaire plus loin, en raison des intérêts commerciaux entre l'Iran et l'Autriche. C'est une situation tout à fait déplorable, en dépit de tous les efforts qui ont été déployés pour mettre cette affaire au grand jour. Le bon côté de l'assassinat de 1992, c'est que les autorités allemandes ont permis aux tribunaux allemands de détenir les auteurs de l'assassinat perpétré à Berlin en 1992. Quatre personnes ont en fait été tuées, à une table comme celle-ci. Des gens discutaient, et on a tout simplement assiégé la salle de réunion et tué les dirigeants kurdes, en 1992.

Les autorités allemandes ont réussi à les poursuivre. Ils ont réussi à arrêter les vrais assassins, et le principal coupable, qui travaillait pour l'ambassade iranienne en Allemagne, a été condamné à une peine d'emprisonnement de 25 ans. C'était en 1992. Et, en 2007, après avoir purgé 15 ans, il a été renvoyé en Iran, en application d'une loi allemande, et les dirigeants iraniens l'ont accueilli à bras ouverts. Alors, malgré tout le travail en vue de s'assurer... Encore, ils ont réussi à le renvoyer, et il a été accueilli.

Quant aux 50 000 personnes en Iran, depuis les révolutions, il y a eu beaucoup de troubles, car on cherche à déclencher de vrais changements et à faire régner la démocratie. La révolution n'avait pas pour but de permettre à ces mollahs et ces ecclésiastiques de prendre leur place. La révolution avait réellement pour but d'éliminer un monarque très despotique, très autocrate et aussi très répressif, et les gens ont manifesté. Mais, malheureusement, ces mollahs et ces ecclésiastiques ont réussi à prendre les commandes et à détourner la révolution à leurs fins.

Nombre de gens comme nous, les Kurdes et les autres minorités, étions très déterminés à nous assurer que les mollahs ne prennent pas le pouvoir et nous avons lutté contre eux. Alors, les Kurdes iraniens ont lutté pendant quelque 15 années après la révolution, jusqu'en 1995, en vue de s'assurer que les mollahs n'arrivent pas à leurs fins et que la révolution qui nous a coûté si cher mène effectivement quelque part. Pendant ces 15 années, les forces de la République islamique iranienne, et particulièrement les GRI, soit les Gardiens de la révolution islamique, menaient des activités de répression énergiques et commettaient des massacres. Il y a eu des cas où ils ont vraiment marché sur un village et tué environ 50 ou 60 civils. Ces massacres qui ont marqué les premières révolutions ont été documentés en Iran et à l'étranger.

Alors, les 50 000 personnes dont j'ai parlé ont en fait été victimes de ces actes de terreur commis au cours des 15 premières années de la mise en place de l'actuel gouvernement iranien, et je crois qu'il existe encore beaucoup de documents et de preuves crédibles pouvant appuyer ces allégations.

•(1340)

**M. David Sweet:** Merci, monsieur Behruz.

Soit dit en passant, si, pour une raison ou une autre, je n'ai pas été clair dans mon introduction, je ne crois pas non plus que le président Ahmadinejad, le Conseil des gardiens ou les ayatollahs représentent qui que ce soit. Je crois que chaque personne qui vit en Iran, à l'exception du gouvernement, est victime d'une persécution et d'une tyrannie énormes — c'est certainement ce témoignage qu'a entendu le comité — à moins, bien sûr, que la personne soit tout à fait d'accord avec le régime; dans ce cas, elle est en sécurité. Mais toute forme de résistance ou de dissidence semble occasionner ce type de...

Si vous permettez, après la réunion du comité, j'aimerais que vous remettiez au président la liste d'un certain nombre d'organismes dont notre gouvernement, à votre avis, devrait se méfier. Plutôt que de parcourir une liste, si vous pouviez juste déposer le document — vous avez parlé des déplacements internationaux —, ce serait bien.

Voici ma dernière question. Vous avez mentionné une association de minorités qui connaît un certain succès à l'échelle internationale et qui parvient aussi à informer les gens à Téhéran qui, selon vous, sont — comment dites-vous cela? — moins susceptibles de se prononcer contre le gouvernement ou le régime iranien. Vous semblez quelque peu optimiste pour l'avenir, et pourtant la situation est toujours très grave.

Je veux vous demander si c'est vrai. Voulez-vous laisser entendre que, à votre avis, un mouvement a été amorcé en raison de la pression constante appliquée à l'intérieur du pays?

**M. Sharif Behruz:** Comme je l'ai dit, ces violations croissantes des droits de la personne sont une réaction aux activités militantes. Les militants recourent à différents moyens et à différents outils pour s'assurer que leur voix est entendue. Les militants sont persans, kurdes, azéris, baloutches — c'est tout le monde —, mais on réprime et on cible de façon assez étendue les minorités ethniques.

Actuellement, en raison des nombreux changements survenus dans la région, comme je l'ai dit, les gens sont beaucoup plus optimistes. Nous ne favorisons pas un changement de régime par la force ou par l'entremise des joueurs internationaux, comme c'est arrivé en Irak, mais il est certain que nous serions favorables à toute mesure qui aiderait et avantagerait le peuple iranien. Idéalement, nous aimerions voir disparaître ce régime et repartir à zéro, mais il est certain que nous tenons à éviter la perte de vies humaines.

L'organisme que nous avons créé fait la promotion de la paix, de la tolérance et de la coexistence, et il a surtout pour objectif de faire du lobby à l'étranger et de veiller à ce que le monde comprenne la vraie nature de l'Iran. L'Iran n'est pas seulement composé de Persans, et le régime islamique actuel ne représente pas la population iranienne. L'idée, c'est plus ou moins de sensibiliser la communauté internationale à cet égard et de donner de l'espoir aux militants en Iran, de s'assurer qu'ils savent que des organisations les appuient et qu'on peut chercher à mettre en oeuvre des solutions.

À cet égard, les Iraniens sont quelque peu optimistes. Du reste, vu les activités croissantes au sein de la population iranienne, nous croyons qu'il est d'autant plus probable que survienne un changement pour le mieux. Mais, encore une fois, c'est la question de savoir si ce sera plus tôt ou plus tard; cela n'est pas très clair.

•(1345)

**M. David Sweet:** Merci beaucoup, monsieur Behruz.

**Le président:** Merci, monsieur Sweet.

Nous abordons maintenant notre deuxième tour. Les questions et les réponses ne doivent pas durer plus de cinq minutes.

Nous passons au Parti libéral. Monsieur Silva.

**M. Mario Silva:** Merci, monsieur le président.

Encore une fois, je tiens à vous remercier de tous les différents commentaires que vous avez faits au cours de la réunion.

Pour revenir à certaines des questions dont nous avons parlé, en particulier de la violation des droits linguistiques des Kurdes, je me demande s'il y a pour eux une possibilité, par exemple, de regarder une émission de télévision dans leur propre langue ou d'être instruits dans leur propre langue, s'ils le désirent. À quel point la situation s'est-elle aggravée au fil des années? La discrimination a-t-elle toujours existé en ce qui concerne les Kurdes et leurs droits linguistiques?

**M. Sharif Behruz:** Depuis les premiers jours de la révolution, et depuis l'arrivée au pouvoir du régime, il y a toujours eu une seule langue officielle, et c'était le cas même sous le régime précédent. La langue officielle, ou la langue d'instruction, est le persan. Mais la Constitution de la République islamique d'Iran, qui, théoriquement, est conforme à nombre d'usages et de normes, n'a jamais vraiment été mis en application.

En vertu d'un article de la Constitution iranienne, les minorités nationales, ethniques et religieuses iraniennes ont le droit de pratiquer leur religion et d'être instruites dans leur langue maternelle. Mais la réalité a été tout autre au cours des 30 dernières années. C'est le jour et la nuit. Rien n'a été fait à cet égard. La disposition est là, sur papier, mais, depuis la révolution, la situation des minorités est restée inchangée pour ce qui est de leurs droits à l'instruction.

Quant à savoir si on leur permet de regarder des émissions, comme je l'ai dit, heureusement, grâce aux progrès technologiques, particulièrement au chapitre de la technologie des satellites, les Kurdes jouissent actuellement de la liberté de regarder, peut-être, 10 ou 15 chaînes kurdes diffusées par satellite qui n'ont rien à voir avec le gouvernement. Elles sont en fait diffusées depuis l'étranger. Cela aide beaucoup, de bien des façons, lorsque les gens peuvent au moins regarder les nouvelles et des émissions dans leur propre langue. En plus de pouvoir prendre connaissance d'un autre point de vue, ils peuvent aussi s'exercer à communiquer dans leur propre langue.

Alors, à bien des égards, cela a amélioré la situation, mais le gouvernement a aussi essayé de créer, par exemple, des émissions kurdes qui font la promotion de ses politiques. Vous savez comment on s'y prend. Mais, encore une fois, cela remonte à la révolution, et ça continue.

**M. Mario Silva:** J'ai entendu dire que la communauté kurde en Irak prospère et qu'elle est en plein essor. Le gouvernement iranien a-t-il mis sur pied un mouvement pour déstabiliser la région kurde en Irak?

**M. Sharif Behruz:** Aucun pays de la région qui contient des populations kurdes n'aimerait voir la mise sur pied d'une structure autonome, ou d'une forme ou une autre de structure, qui permettrait aux Kurdes de jouir de l'intégralité de leurs droits. Les Kurdes irakiens en sont un exemple. Leur sécurité et leur stabilité ont été menacées, pas seulement par l'Iran, mais aussi par la Turquie. La Turquie, qui compte une population énorme, se sent très menacée par la stabilité de l'Irak. La stabilité de l'Irak pourrait aller dans l'intérêt supérieur de la Turquie, à condition que le pays soit dirigé par un gouvernement central qui maîtrise vraiment sa population, comme sous Saddam.

À l'heure actuelle, les Iraniens ont infiltré les structures politiques de l'Irak, car les Kurdes irakiens n'ont pas beaucoup de possibilités de se faire des alliés. Il y a une grande zone frontalière qui borde le territoire du Kurdistan iranien, qui fait partie de l'Iran. Alors vous n'avez pas vraiment le choix, et le gouvernement iranien s'assure que le Kurdistan irakien, et l'Irak en général, ne sert pas de lieu de rassemblement à un mouvement de révolte ou de résistance.

Par exemple, notre organisme était autrefois situé dans les zones frontalières, et, en raison de la pression continue qu'applique le gouvernement iranien sur les Kurdes irakiens, nous avons dû réinstaller tous nos camps et nos activités au cœur du Kurdistan irakien, ce qui a freiné, dans une certaine mesure, nos activités ou nos activités transfrontalières. Nous sommes dans la même situation que les moudjahidins, qui sont menacés d'être expulsés de l'Irak.

Les Kurdes irakiens ne veulent pas aller si loin et écouter l'Iran. Mais nous sommes très à l'écoute des besoins des Kurdes irakiens, et nous nous assurons de ne pas créer une situation qui permettrait à l'Iran d'exercer une pression plus grande sur eux. C'est pourquoi nous ne menons aucune forme d'activité militaire sur les frontières iraniennes, car nous croyons que cela est déstabilisant. Mais l'Iran s'est infiltré dans les institutions et s'assure qu'il n'y a dans la région aucun mouvement vers un quelconque moyen de pression que les Kurdes iraniens pourraient concevoir.

À l'heure actuelle, l'Iran s'inquiète du fait que les Kurdes iraniens regardent les Kurdes irakiens, qui ont un président, leur propre premier ministre et leur propre parlement. Les Kurdes iraniens veulent la même chose, et l'Iran s'inquiète à cet égard et, certes, déploie tous les efforts pour s'assurer qu'une telle chose ne se produise jamais.

• (1350)

**M. Mario Silva:** Merci beaucoup.

**Le président:** Merci.

Voilà tout le temps alloué pour cette question.

Monsieur Weston, s'il vous plaît.

Il sera la dernière personne à poser des questions aujourd'hui.

**M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC):** Monsieur Behruz, on a souvent dit que, pour que le mal triomphe, il suffit que les hommes de bonne volonté ne fassent rien. Vous faites quelques chose, et je vous félicite de votre courage et des efforts que vous avez déployés pour être ici. Je crois qu'il est juste de dire que 308 députés partagent votre préoccupation pour les droits de la personne, et je suis heureux d'être de ce nombre.

J'aimerais continuer dans la même veine que Mme Thi Lac. Elle a abordé des questions pratiques. Je vais vous poser trois questions.

On pourrait avancer que ma circonscription, West Vancouver, contient la plus forte concentration de Canadiens d'origine persane et beaucoup de gens qui sympathiseraient avec vous. J'ai eu l'honneur de partager une tribune avec Nazanin Afshin-Jam il y a seulement quelques jours, et nous avons parlé des droits de la personne en Iran et de ce qu'elle fait à ce chapitre. C'est une Canadienne d'origine persane qui, comme vous, passe à l'action. Mais il n'y a pas d'ambassadeurs entre les deux pays. Le nombre d'enjeux dont nous pouvons discuter est très limité.

Que peut-on faire pour ne pas froisser les Canadiens d'origine persane — 300 000 personnes? Chaque fois que nous critiquons le gouvernement iranien à la Chambre des communes, les gens ont l'impression d'être critiqués du simple fait de leurs origines persanes.

Deuxièmement, que pouvons-nous faire pour habiliter des personnes comme vous et Nazanin à prendre la parole? Vous êtes les Canadiens les plus puissants, vous qui avez des origines persanes et qui comprenez la situation et l'avez vécue et qui avez vu la souffrance de vos propres yeux. Que pouvons-nous faire pour vous aider?

Troisièmement, si vous étiez le ministre des Affaires étrangères, que feriez-vous différemment?

**M. Sharif Behruz:** Je vais commencer par votre première question, à savoir si le fait de critiquer occasionnera un sentiment de vexation. Un certain ressentiment apparaît dans la communauté d'origine persane lorsque vient le temps de respecter les droits des minorités ethniques en Iran. Nous travaillons fort pour nous assurer que cette communauté comprenne, à la lumière de nos politiques et de nos activités, que nous ne voulons pas nous séparer de l'Iran. Aucune minorité ethnique ne travaille vraiment à cette fin.

En raison du rôle dominant des Persans dans l'histoire — leur empire et les territoires qu'ils ont perdus au fil des ans et des siècles —, ils voient nos activités d'un oeil méfiant. Nous voulons toujours nous assurer qu'ils sachent que les politiques qui ont été édictées et adoptées par l'ancien régime, le régime actuel et nombre de Persans accentuent beaucoup plus la menace de désintégration de l'Iran que si nous nous rassemblions et que nous disions: « Voilà ce que vous voulez, et voilà ce que nous allons vous donner. » Les peuples iraniens, surtout les minorités ethniques, seraient beaucoup plus heureux dans un pays qui prend en considération les besoins de chacun. Ils seraient moins susceptibles de se tourner vers d'autres moyens, surtout des moyens radicaux qui entraîneraient la séparation du pays, s'ils étaient heureux et que l'on répondait à leurs besoins.

Les communautés persanes en Iran et au Canada doivent comprendre que la condamnation des violations des droits de la personne en Iran ne se traduit pas par un soutien à la sécession ou à la séparation par qui que ce soit. Si vous condamnez les violations des droits de la personne à l'endroit des Kurdes iraniens, vous feriez probablement mieux de parler de l'intégrité territoriale de l'Iran, sujet qui plaît parfois à la communauté persane, et de dire: « Oui, nous sommes inquiets par de telles activités, mais, d'un autre côté, il faut s'y attaquer et les reconnaître. » Cela pourrait atténuer la tension et dissiper leurs craintes.

Quant à la condamnation générale des pratiques de l'Iran concernant les droits de la personne, je crois comprendre que la majorité des Iraniens aimeraient que l'Iran soit critiqué à l'égard de cette violation, mais aussi qu'on prenne des mesures pour changer les choses. Par exemple, il arrive souvent que les gens assimilent le peuple iranien à son gouvernement. Lorsqu'on dit qu'il s'agit d'un groupe terroriste ou d'un régime terroriste, nombre d'Iraniens craignent qu'on parle aussi du peuple. C'est quelque chose qui leur fait peur, et ils croient que la situation empirera de cette façon. Peut-être qu'on pourrait faire quelque chose à cet égard, pour vraiment dissiper les craintes.

Si j'étais le ministre des Affaires étrangères, je ferais deux choses. Il est très difficile de comprendre les circonstances, propres à ce poste et les intérêts canadiens à nombre d'égards. Un ministre doit tout d'abord tenir compte de l'intérêt supérieur du pays. Quant aux droits de la personne, il faut comprendre que l'Iran est un marché important pour les biens canadiens, surtout le blé canadien. Mais la situation a beaucoup changé en raison de la situation au chapitre des droits de la personne, surtout après l'affaire Zahra Kazemi. Cela a eu une incidence sur les relations diplomatiques de bien des façons.

Il faut vraiment tout remettre dans le contexte de la situation à ce moment-là et à cet endroit-là. Mais l'une des choses que je ferais, c'est de continuer à travailler très fort, car le Canada est respecté, pour veiller à ce que l'Iran — dans le respect des règles internationales, comme celles du Conseil des droits de l'homme — continue de faire l'objet d'un contrôle et à ce que ses pratiques soient condamnées, au besoin. À l'échelon des affaires étrangères, j'établirais des groupes de contrôle et des assemblées pour faire la promotion des droits de la personne et d'une meilleure compréhension de l'Iran et de la culture iranienne.

• (1355)

Je suggérerais au gouvernement canadien de s'assurer, lorsqu'il condamne les actions du gouvernement iranien, d'être l'allié du peuple iranien. C'est un geste très politique aussi, mais, encore une fois, il faut le faire dans le contexte du moment, et il faut vraiment communiquer cette idée. Alors, c'est ce que je ferais.

**Le président:** Notre temps est essentiellement écoulé, monsieur Weston. Nous n'accomplirons pas nos travaux aujourd'hui dans les délais, alors si vous avez une autre question, c'est le temps de la poser.

**M. John Weston:** Merci.

Vous avez répondu aux questions une et trois, mais qu'en est-il de l'habilitation de gens comme vous et Nazanin? Vous semblez dire que, si on veut changer les choses pour le peuple iranien, nous devrions simplement continuer à faire ce que nous faisons. Je me demande si les 300 000 personnes d'origine persane, nombres desquelles se sont réjouies lorsque nous avons reconnu le Norouz, par exemple, à la Chambre des communes, tout récemment, ne pourraient pas être les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, changeraient les choses et nous aideraient à vraiment changer la vie des Kurdes et des autres minorités et de tous les peuples persécutés en Iran.

• (1400)

**Le président:** Par souci de conformité avec l'ordre du jour, je vais considérer qu'il est 13 h 57. Veuillez poursuivre.

**M. Sharif Behruz:** Je suis désolé d'avoir sauté votre deuxième question.

Premièrement, je ne serais pas ici si ce n'était de Nazanin. La participation de Nazanin à ce genre d'activités est certainement ce qui a permis à une personne comme moi d'être ici, car Nazanin avait proposé un autre ami, ce qui a permis d'établir un lien entre des militants, ce qui a mené à ma comparution ici. C'est utile en soi, et je serai peut-être capable de solliciter d'autres organismes et d'autres

militants qui peuvent faire des choses différentes. Par exemple, Droits et Démocratie — organisme parlementaire, je crois —, qui est financé par le gouvernement canadien, peut vraiment en faire beaucoup plus en Iran pour ce qui est de peut-être protéger les femmes qui ont des besoins criants ou mettre à leur disposition des ressources — afin qu'elles puissent profiter des services d'avocats — et leur fournir du matériel didactique. Une initiative du genre a été mise en place en Afghanistan par Droits et Démocratie. Je crois que l'organisme fait partie du Parlement canadien, mais qu'il est indépendant. Je crois qu'un accès à cet organisme pourrait aussi nous être utile.

Quant au Norouz, je crois que c'est un bon début, mais j'aimerais faire une mise au point. L'Iran n'est pas uniquement composé de Persans, et c'est une déclaration très troublante pour bon nombre de Kurdes, pas seulement des Iraniens, mais aussi des Afghans. Je crois qu'il faut la modifier dans une certaine mesure, car le Norouz est une célébration du Nouvel An propre non seulement aux Persans, mais aussi aux Afghans — oui, ce sont des Persans, mais ils se désignent comme Afghans —, par les Tadjiks, dans le Caucase du Nord, et par les Kurdes qui vivent en Irak. Alors même l'appellation « Iranien » froisserait beaucoup de gens et n'inclut pas tout le monde. Il ne faut pas seulement se préoccuper des 300 000 Persans qui vivent au Canada ou ailleurs, il faut aussi penser aux Kurdes en Turquie qui célèbrent le Norouz. Je crois que cette déclaration et le fait de reconnaître cette fête officiellement excluent réellement beaucoup d'autres personnes, surtout les Kurdes en Turquie, qui sont environ 20 millions, les Kurdes en Irak, et les autres peuples du Nord, les peuples du Caucase, qui célèbrent le Norouz, comme les Azéris.

Alors, je crois qu'il faut apporter deux modifications. Premièrement, il faut retirer le mot « Persan », parce que cela ne s'applique pas seulement aux Persans. Oui, c'est une célébration persane, mais d'autres célèbrent cette fête aussi, et ce n'est pas uniquement une célébration iranienne. Je crois qu'il faut envisager le Norouz comme le nouvel an, et il faut formuler la chose pour inclure tout le monde. Je crois que cela serait un bon début. C'est un bon début de reconnaître officiellement le Norouz.

**M. John Weston:** Je vais vous parler l'année prochaine.

**Le président:** D'accord.

Je veux remercier notre témoin. La séance a été très intéressante. Vous en avez dit beaucoup dans la période limitée qui vous était allouée ici, et je crois que nous vous en sommes tous très reconnaissants.

Puisqu'il est 14 heures, la séance du sous-comité est levée.









**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :  
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:  
<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**